

# **Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2006**

du 7 décembre 2005

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2005<sup>1</sup>,  
arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
    - 281 647 000 francs de produits,
    - 33 937 000 francs de charges,
    - soit un bénéfice net de 247 710 000 francs, et
  - b. des investissements pour un montant de 2 930 000 francs,
- est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 29 novembre 2005

Le président: Rolf Büttiker  
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 7 décembre 2005

Le président: Claude Janiak  
Le secrétaire: Ueli Anliker

<sup>1</sup> Non publié dans la FF

